

Compte rendu de réunion du Conseil d'Administration du 13 septembre 2026

1. Présences et représentations

Membres présents :

- Pierre GUILLAUME
- Jean-Pascal WIPF
- Richard BELLON
- Jean LECLAIRE
- Jean-Pierre MARQUIS
- Pierre GUILBOT
- Dominique FERRIERE
- Charles BOURY
- Mickaël DEMORAIS
-

Excusés

- Pascal VILLEMONTAIX
- Bruno BODIN
- Sébastien ROUET
- Jean-Claude MITARD

Pouvoirs :

- Pascal VILLEMONTAIX donne pouvoir à Pierre GUILLAUME.
- Jean-Claude MITARD donne pouvoir à Jean LECLAIRE.
- Sébastien ROUET donne pouvoir à Jean-Pascal WIPF.

2. Ordre du jour

Le Conseil d'administration se réunit afin d'examiner le projet de construction du nouveau hangar, ses conditions financières et les modalités de son financement.

3. Présentation du projet et de la proposition de financement

Le Président présente aux membres du Conseil d'administration le projet de construction du nouveau hangar ainsi que la proposition de financement établie par le Crédit Mutuel.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 145 857 €.

Le financement proposé repose sur deux emprunts :

Prêt « Énergie Renouvelable »

- Montant : 57 300 €
- Taux fixe : 3,89 %
- Durée : 216 mois
- Frais de dossier : 380 €, financés sur les fonds propres de l'association
- Garantie : cession de créance Dailly notifiée portant sur l'assurance perte d'exploitation et le fournisseur d'électricité
- Assurance emprunteur : sans objet

Prêt aux Associations

- Montant : 88 400 €
- Taux fixe : 4,84 %
- Durée : 240 mois
- Frais de dossier : 410 €, financés sur les fonds propres de l'association
- Garantie : caution de l'Agglomération 2B
- Assurance emprunteur : sans objet

Le montant total des emprunts proposés s'élève ainsi à 145 700 €.

Les frais de dossier, pour un montant total de 790 €, seront pris en charge par l'association sur ses fonds propres.

4. Équilibre financier du projet

Le plan de financement du projet se présente comme suit

RECETTES ANNUELLES		DEPENSES ANNUELLES	
PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE	10051	MENSUALITES EMPRUNT	11482
LOYER SUPPLEMENTAIRE		ASSURANCE HANGAR + CENTRALE	1990
Augmentation des frais adhesion**			
RECETTES	10051	CHARGES	13472

flux de tresorerie annuel	-3421
flux de tresorerie mensuel	-285

Afin de permettre l'équilibre financier du projet et d'assurer à l'association la capacité à supporter les nouvelles charges liées aux emprunts, le CA propose plusieurs mesures concernant les recettes du club, à savoir l'augmentation des loyers et l'augmentation des cotisations

- le passage du tarif des emplacements de 45 € à 50 € par mois ;
- une augmentation des cotisations annuelles des adhérents de 50 euros par an.

Ces ressources supplémentaires permettront de pouvoir financer le projet, pouvoir loger notamment le nouvel avion du club qui permettra de voler à un cout moindre qu'avec l'OCEANAIR

5. Décisions du Conseil d'administration

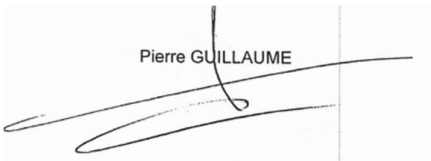
Après présentation du projet, de la proposition de financement et des mesures envisagées pour assurer son équilibre financier, les membres du Conseil d'administration échangent sur les différentes modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

1. Valide la poursuite du projet de construction du nouveau hangar
2. Prend acte de la proposition de financement du Crédit Mutuel, reposant sur les deux emprunts présentés ci-dessus, pour un montant total de 145 700 €.
3. Valide le principe d'une augmentation du tarif des emplacements, celui-ci passant de 45 € à 50 € par mois à l'issue de la réalisation du projet
4. Valide le principe d'une augmentation des cotisations annuelles des membres du club, sous réserve de l'approbation définitive en assemblée générale annuelle
5. Décide d'anticiper l'assemblée générale annuelle à fin janvier 2027, au lieu du mois de mars initialement envisagé.

Fait à Mauleon, le 13 septembre 2026.

Le Président
Pierre GUILLAUME



Pierre GUILLAUME

Le Secrétaire Adjoint
Jean-Pierre MARQUIS

